

Étudiants étrangers

La personne ne possédant pas la carte de résidence permanente ou leur citoyenneté canadienne ne peuvent bénéficier de la gratuité scolaire à l'exception des citoyens français.

Étape 1 : Préparation du dossier complet

Avant de compléter une demande d'admission, il est important de vérifier l'obtention des préalables exigés. Si vous ne détenez pas l'évaluation comparative de vos études (délivré par le ministère de l'Immigration, diversité et inclusion du Québec), vous devez détenir tous vos diplômes ainsi que vos relevés de notes.

Étape 2 : Demande d'admission

Programmes ouverts aux étudiants étrangers

Secteur de Baie-Comeau

Programmes			
Coiffure			
Comptabilité			
Cuisine			
Électricité			
Électromécanique de systèmes automatisés			
Mécanique automobile			
Mécanique industrielle de construction et d'entretien			
Opération d'équipements de production			
Santé, assistance et soins infirmiers			
Secrétariat			

Secteur de Forestville

Programmes			
Abattage et façonnage des bois			
Aménagement de la forêt			
Assistance à la personne en établissement et à domicile			
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière			
Entretien général d'immeubles			
Forage au diamant			
Lancement d'une entreprise			

Vous devez faire votre demande d'admission en ligne. Admissionfp :

www.admissionfp.com

Comme vous n'avez pas de code permanent, veuillez indiquer les trois premières lettres de votre nom de famille, la première lettre de votre prénom, le jour, le mois, les deux derniers chiffres de votre date de naissance et le chiffre 99.

ou <https://www.admissionfp.com/formulaires.aspx>

Étape 3 : Demande d'admission

Veuillez faire parvenir les documents suivants, par courriel, à l'adresse suivante ou les mettre en pièce jointe dans votre dossier AdmissionFP:

Veuillez prendre note que si vous n'envoyez pas vos documents, votre dossier ne pourra être analysé.

Pour secteur Baie-Comeau : stephanie.simard-guay@cssestuaire.gouv.qc.ca

Pour secteur Forestville : brigitte.bouchard@cssestuaire.gouv.qc.ca

- Formulaire de demande d'admission
- Relevés de notes et diplômes et/ou évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

- Copie du certificat de naissance ou acte de naissance
- Copie du passeport
- Preuve de réussite d'un examen de français reconnu
 - Test de français international (TFI)
 - Test d'évaluation du français (TEF)
 - Test de compétence de français (TCF)
 - Diplôme d'études en langue française (DELF) ou diplôme approfondi de la langue française (DALF)

*Les originaux vous seront remis lors de l'inscription.

Si vous répondez aux conditions d'admission, vous recevrez par courriel ou par la poste une confirmation d'admission conditionnelle.

Pour avoir du soutien dans votre démarche pour les étapes suivantes. Veuillez communiquer avec : **Diane Therriault**

Agente d'aide à l'intégration | Direction régionale du Nord et l'Ouest du Québec

diane.therriault@mifi.gouv.qc.ca

1-833-274-4667, poste 30206 c. 418-409-2846

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

456, avenue Arnaud RC suite 11, Sept-Îles, Québec, G4R3B1 | www.immigration-quebec.gouv.qc.ca |



Étape 4 : Obtention du CAQ (certificat d'acceptation du Québec)

Vous devez faire une demande de certificat d'acceptation du Québec qui doit être valide pour toute la durée de votre formation. Voici un lien pour vous aider dans votre procédure.

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

Étape 5 : Obtention du permis d'études (Canada) et du permis de travail pour effectuer des stages.

Le permis d'étude doit être valide tout au long de votre formation. Dans chaque programme vous devez effectuer un stage en milieu de travail. <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/permis-etudes.html>

Étape 6 : Obtention d'une assurance

En vertu de la Loi sur l'assurance maladie, tout étudiant étranger doit être titulaire d'une assurance valide au Québec pour la durée de votre formation.

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance-maladie/Pages/admissiblite.aspx>

Étape 7 : Documents à fournir lors de votre inscription

- Un certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- Un permis d'études
- Un permis de travail-stage
- Une preuve d'assurance
- Une preuve de résidence
- Les originaux des documents demandés lors de votre admission